



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cereales : Alsace Lorraine

Question écrite n° 2936

Texte de la question

M Jean-Marie Demange attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les problèmes rencontrés en matière de grandes cultures, en Lorraine, et notamment, en Moselle, qui accuse, en raison des conditions climatiques, un rendement moyen inférieur de sept à quinze quintaux à l'hectare à la moyenne nationale, ce qui met en péril la production céréalière faute de rentabilité suffisante. Il est indispensable pour la survie de ces exploitants qu'une politique de compensation des handicaps naturels soit mise en place, par une différenciation des prix au travers des taxes, notamment de la taxe de co-responsabilité. Il lui demande, dans l'intérêt des agriculteurs mosellans et afin de remédier à leur situation insupportable, quelles mesures il envisage de prendre tendant à exonérer les céréaliers mosellans de tout ou partie des taxes qui les frappent.

Texte de la réponse

Reponse. - L'analyse des résultats de la récolte de 1988 fait ressortir que, pour le département de la Moselle, les rendements des plantes de grande culture sont en définitive satisfaisants : par exemple, on obtient 62 quintaux à l'hectare en ble tendre, 58 q/ha en orge d'hiver et 32 q/ha en colza. Cette situation n'appelle pas de mesures particulières de la part des pouvoirs publics. Il est exact que la Lorraine connaît en général des rendements plus faibles que ceux du reste du Bassin parisien, mais plus élevés que la moyenne nationale. Ce relatif handicap est comblé par une situation géographique privilégiée : le port fluvial de Metz est directement relié par la Moselle canalisée et le Rhin au bassin de la Ruhr, qui est l'un des plus grands centres de transformation de produits agricoles du monde, avec de faibles coûts de transport (Metz-Cologne : 11 marks la tonne). Il y a là un avantage dont l'agriculture régionale a su tirer parti, comme en témoignent les importants investissements réalisés en silos de stockage portuaires : 430 000 tonnes à Metz et 220 000 tonnes à Frouard.

Données clés

Auteur : [M. Demange Jean-Marie](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2936

Rubrique : Agro-alimentaire

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 1988, page 2624